

# « *Etonnez-moi, Benoît !* » Les intelligences des personnes polyhandicapées

Reconnaître et valoriser les intelligences  
des personnes polyhandicapées et soutenir  
leurs apprentissages tout au long de la vie



LILLE  
LE NOUVEAU SIECLE  
Vendredi 4 décembre 2020

Avec la collaboration



Et le soutien financier



Contact

CREAI Hauts-de-France - Kathy LECLAIRE - ☎ 03 20 17 03 09 - [kleclair@creaihdf.org](mailto:kleclair@creaihdf.org)

8h 15 ● Accueil des participants

9h 00 ● Introduction de la journée

*Dr Bruno POLLEZ, président de l'Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France*

---

9h 30 ● Considération des capacités

*« Comment le père que je suis a vécu la proposition d'évaluation de mon fils ? »*

*Il ne s'agit pas de déterminer un « âge mental », ce qui n'a pas vraiment d'intérêt, mais de réaliser une évaluation qui instruit la capacité de progression en discernant les potentialités de la personne.*

*Dr Jacques LEMAN, médecin ORL et parent*

---

Rapports d'étonnement : l'intelligence constatée des personnes polyhandicapées : *« le jour où il m'a bluffé.e »*

*Michèle DESENFANT, Jean-Marc LAMBIN, Claudie STEMPIEN, parents*

*Amandine PROUTEAU, directrice de l'EEAP de Féchain*

---

*« Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait »*

*Equipe de la MAS de Baisieux*

---

10h 15 ● Neurodéveloppement des intelligences

*Approches par les neurosciences de la compréhension des intelligences, du développement cognitif ; évolution cognitive dans la population générale et dans la population des personnes polyhandicapées. Pourquoi parle-t-on de « déficience intellectuelle profonde » dans la définition du polyhandicap ? Incapacité à atteindre le symbolisme ? Est-ce une affirmation trop caricaturale ? Dans la grande famille de la paralysie cérébrale, qui sont les personnes polyhandicapées ? Apport du bain social, de l'inclusion dans le développement cognitif. Responsabilités des carences dans le développement cognitif.*

*Pr Louis VALLEE, neuropédiatre*

---

10h 45 ●



Pause

---

11h 15 ●

Qu'est-ce que l'intelligence ? Qu'est-ce que la dimension cognitive d'une personne ? Qu'est-ce qu'on évalue ?

*Les différentes formes/sortes d'intelligence : conceptuelle, pratique, musicale, artistique.*

*Ne pas relever des déficits mais des compétences et des émergences.*

*Yannick COURBOIS, professeur de psychologie, université de Lille*

---

11h 45 ●



Echanges avec les participants

---

12h 30 ●



Pause Repas

---

13h 30	<b>Comment on évalue ? Approche métrique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le nouvel outil, l'ECP (Evaluation – Cognition – Polyhandicap)</li><li>▪ Rôle des aidants naturels et professionnels dans l'évaluation. Evaluation concertée ?</li></ul> <i>Régine SCELLES, professeur de psychopathologie, université Paris Ouest</i> <hr/>
14h 30	<b>Dialogue avec Régine SCELLES</b> <i>« Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'ECP sans jamais oser le demander »</i> <hr/>
15h 00	<b>L'évaluation pour conforter les potentialités méconnues et le bien-être</b> <hr/> <p>Illustration chez l'enfant <i>Coraline DENGLLOS, psychomotricienne, et l'équipe pluridisciplinaire de l'Unité Le Petit Navire, Les Papillons Blancs de Dunkerque et sa région</i></p> <hr/> <p>Illustration chez l'adulte <i>Intervenant en cours de contact</i></p> <hr/> <p>Illustration par la musique <i>Michèle DESENFANT, parent, vice-présidente de l'Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France</i></p> <hr/> <p>Au service de la communication (importance des regards croisés) <i>Dominique CRUNELLE, orthophoniste et docteur en sciences de l'éducation</i></p> <hr/>
16h 00	<b>Dialogue sur les pratiques concrètes et les intérêts de l'évaluation</b> Table ronde animée par <i>Hervé SERGEANT, secrétaire de l'Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France</i> <hr/>
16h 30	<b>Synthèse et perspectives</b> <i>Michèle DESENFANT et Dr Bruno POLLEZ, Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France</i> <hr/>
17h 00	<b>Fin des travaux de la journée.</b> <hr/>

### Coordonnées

- **LILLE - LE NOUVEAU SIECLE** (Place Mendès France).  
Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.



### Accès

- **Voiture** : Parkings souterrains les plus proches (payants) : Le Nouveau Siècle (Place Mendès France) - Place du Général de Gaulle – Rihour Printemps
- **Métro** : Ligne jaune 1 (CHU Eurasanté / 4 Cantons Stade Pierre Mauroy). Descendre Station Rihour. Prendre la rue Jean Roisin, puis la rue du Pas dans la continuité. Le Nouveau Siècle se situe sur la gauche.
- **Train** : 10 minutes à pied de la Gare Lille-Flandres et 15 minutes à pied de la Gare Lille-Europe.



## Modalités de participation

### Droits d'inscription

#### Incluant repas et pauses-café :

- **110 €** : Professionnels non adhérents ou non contribuants
- **60 €** : Professionnels des ESMS adhérents à ARP ou contribuants au CREA
- **20 €** : Familles – Aidants – Etudiants en formation initiale (*justificatif*) – Demandeurs Emploi (*justificatif*)

Date limite  
Inscription  
**3 NOVEMBRE**  
2020

### Conditions d'annulation

Toute annulation doit faire l'objet d'une information écrite auprès du CREA Hauts-de-France.  
Pas de frais d'annulation avant le 15 novembre 2020.  
Au-delà, les frais d'inscription sont dus en totalité.

## Renseignements - Inscriptions

### Renseignements

- CREA Hauts-de-France – Contact : Kathy LECLAIRE - ☎ 03 20 17 03 09 (LD)

### Inscriptions

- Par courrier : CREA Hauts-de-France – 54 Boulevard Montebello – BP 92009 – 59011 LILLE Cédex
- Par fax : 03 20 17 03 17
- Par mail : [kleclair@creaihdf.org](mailto:kleclair@creaihdf.org)

Règlement par chèque (à l'ordre du CREA Hauts-de-France), virement ou espèces.

Déclaration d'activité du CREA enregistrée sous le numéro 31 59 03799 59 auprès du Préfet de la région Hauts-de-France (demande d'éligibilité, à titre dérogatoire, au titre de la formation professionnelle continue UNIFAF en cours.

**COORDONNEES**

**Dénomination de l'établissement de fonction** (*Pour les professionnels – Vous pouvez apposer le cachet*) : .....

**Adresse postale** (*Pour tous*) : .....

**CP** : ..... **Ville** : .....

**Mail** : .....

**PARTICIPANT 1**

**Nom/Prénom** : .....

Professionnel → *fonction* : .....  110 €  
 Famille/Aidant  Etudiant (formation initiale)  Demandeur Emploi  60 €  
 20 €

**Mail** : .....

**Panier repas** :  Classique  végétarien

**PARTICIPANT 2**

**Nom/Prénom** : .....

Professionnel → *fonction* : .....  110 €  
 Famille /Aidant  Etudiant (formation initiale)  Demandeur Emploi  60 €  
 20 €

**Mail** : .....

**Panier repas** :  Classique  végétarien

**PARTICIPANT 3**

**Nom/Prénom** : .....

Professionnel → *fonction* : .....  110 €  
 Famille/Aidant  Etudiant (formation initiale)  Demandeur Emploi  60 €  
 20 €

**Mail** : .....

**Panier repas** :  Classique  végétarien

**Pour faciliter au mieux son accueil, une personne est-elle à mobilité réduite ?**  OUI  NON

**MODALITES DE REGLEMENT**

Chèque ci-joint (à l'ordre du CREAI Hauts-de-France)  Sur présentation de facture

Pour un montant total de

Virement bancaire ou mandat administratif

€

Identifiant national de compte bancaire - RIB						Domiciliation	
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	CIC NORD OUEST INSTITUTIONNELS		
30027	17411	00029387501	24	EUR			
Identifiant international de compte bancaire						BIC (Bank Identifier Code)	
IBAN (International Bank Account Number)						CMCIFRPP	
FR76	3002	7174	1100	0293	8750	124	

Si adresse de facturation différente, merci de préciser :

**MODALITES DE PARTICIPATION**

**Inscriptions auprès de CREAI Hauts-de-France – Contact : Kathy LECLAIRE ☎ 03 20 17 03 09 (LD)**

- Par courrier : CREAI Hauts-de-France – 54 Boulevard Montebello – BP 92009 – 59011 LILLE CEDEX
- Par fax : 03 20 17 03 17 - Par mail : kleclair@creaihdf.org

**Les droits d'inscription ci-après incluent le prix du repas et des pauses-café.**

- 110 € : Professionnels non adhérents ou non contributeurs
- 60 € : Professionnels adhérents à ISAAC ou contributeurs au CREAI
- 20 € : Familles – Aidants – Etudiants (*justificatif*) – Demandeurs Emploi (*justificatif*)

**Date limite d'inscription : 3 novembre 2020.** Pas de frais d'annulation avant le 15 novembre 2020. Au-delà, les frais d'inscription sont dus en totalité. Toute annulation doit faire l'objet d'une information écrite auprès du CREAI Hauts-de-France.

Les informations collectées sur ce bulletin serviront au CREAI et à l'ARP pour vous communiquer tous documents liés au colloque (confirmation, attestation, facturation...) et informations sur la thématique.